

Les résultats 2022 (Trimestre 1-2-3) des délais moyens de traitement des titres pour les séjours

Maj : 30/11/2022

ENGAGEMENT (32) du module métier délivrance des titres :

nous vous informons des délais moyens départementaux de traitement des titres

✎ Délai de traitement des premières demande d'admission au séjour
(Trimestre 1-2022) (Trimestre 2-2022) (Trimestre 3-2022)

55,5 JOURS

96 JOURS

63 JOURS

✎ Délai de traitement des demandes de renouvellement au séjour
(Trimestre 1-2022) (Trimestre 2-2022) (Trimestre 3-2022)

61,5 JOURS

64 JOURS

78,5 JOURS